

LA MAIRIE VOUS PROPOSE :

Fête communale les 06, 07 et 08 juillet 2024

En raison de la fête communale, la mairie sera fermée le lundi 08 juillet 2024.

Les chèques attraction fête foraine offerts par la municipalité seront distribués aux écoles (maternelle et primaire) le vendredi 05 juillet 2024. Ils seront utilisables pendant toute la durée de la fête communale.

Festivités du 13 juillet

Rassemblement à 19h30 à l'école Elsa Triolet, rue des Dîmeurs, pour le défilé sur le thème « Le Monde de Narnia », avec la participation des enfants du centre de loisirs. Les enfants se verront offrir des petits drapeaux par la Municipalité.

Départ à 20h00 précises selon l'itinéraire suivant : école Elsa Triolet - rue des Dîmeurs - rue de Crèvecoeur - Complexe sportif - Rue Sainte Hélène - Rue du 1^{er} mai - Parking Hostetter. Dépose des enfants dans la cour de l'école.

Après le défilé, bal populaire dans la cour de l'école Hostetter, organisé par la Municipalité et l'Amicale du CCAS. Buvette et restauration sur place.

COMMEMORATION :

Cérémonie du 14 juillet

Rassemblement à 11H00 du conseil municipal et des associations devant la Mairie

Départ 11H15 : Dépôt de gerbes au Monument aux Morts
Réception à la salle du Bicentenaire offerte par la Municipalité.

LA MAIRIE VOUS INFORME :

L'Ecole Hostetter recrute un service civique

L'Ecole Hostetter recherche une personne en service civique pour la rentrée 2024. Pour cela : avoir entre 18 et 25 ans et n'avoir jamais exercé de service civique auparavant. Mission de 9 mois, de 24h à 30h par semaine.

Recrutement après entretien et sur présentation d'une lettre de motivation et d'un cv.

Contact : Mme Berger au 03.27.37.52.79 ou par mail ce.0593625@ac-lille.fr

Elections législatives

Nous rappelons aux Masniérois que la commune a deux bureaux de vote : la **salle Maurice Vérin** et la **salle du Bicentenaire**. Ci-joint un rappel de la répartition des électeurs entre les deux bureaux. Pour voter, votre carte d'identité est obligatoire, et munissez-vous de votre carte d'électeur si vous l'avez. Les listes électorales sont arrêtées au 09 juin 2024. Les personnes inscrites après cette date ne pourront pas voter, hormis les jeunes de 18 ans inscrits d'office suite à l'accomplissement de leur recensement citoyen.

NOS ASSOCIATIONS VOUS PROPOSENT :

L'AAPPMA La Noquette

Le samedi 06 juillet 2024, la société de pêche et la ville de Masnières vous invitent à participer au concours de pêche organisé de **15h00 à 18h00**.

Inscriptions du mardi au vendredi avant le 05 juillet à 18h00. La remise des fiches se fera au Café de l'Escout dès 12h30. Remise des prix à l'Espace Marie Curie.

Renseignements auprès de Mme Goubet au 06.75.84.74.78 et M. Domont au 06.26.78.39.83.

Syndicat d'Initiative L'Art et la Masnières

Le dimanche 08 septembre 2024, de 07h00 à 16h00, se tiendra la grande « Brocante Masnèroise », rue des Dîmeurs et rue du 1^{er} mai à Masnières. Si vous souhaitez y participer, les bulletins d'inscription sont disponibles en mairie. Inscription et réservation de restauration également possibles sur internet via le QR Code ci-joint. Friterie habituelle sans réservation. Nouveauté : assiette de gros jambon/frites uniquement sur réservation.

Pour plus d'informations contactez le 06.51.22.09.63 ou contactez-nous via Facebook « Artetla Masnières Syndicat d'Initiative »



INFOS PRATIQUES :

Horaires de la mairie

Durant le mois d'août, la mairie sera **fermée tous les après-midi du jeudi 1^{er} au vendredi 30 août inclus**.

Bibliothèque Municipale

La bibliothèque sera fermée pendant le mois d'août.

Rappel déchets verts

Nous vous rappelons qu'il n'y aura pas de ramassage des déchets verts le **26 juillet**, ainsi que les **02 et 16 août 2024**.

#Coule pas ton été

Il est rappelé à tous que la baignade dans le canal est interdite.

Pour trouver un lieu de baignade autorisé, rendez-vous sur le site vnf.fr

Info cantine

Des permanences auront lieu à l'école Hostetter les **jeudi 29 et vendredi 30 août 2024**, de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00, pour la vente des cartes de cantine de la rentrée 2024-2025.

Respect du voisinage

Il est rappelé aux Masnèrois que l'arrêté municipal en date du 1^{er} août 2016 interdit les travaux de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique le **dimanche à partir de 12h00 et ce, jusqu'à la fin de l'après-midi**.



Le Maire

Francis NOBLECOURT